

L'école de la pierre

bulletin d'inscription



Cette inscription est prise par :

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mail

Stage intensif bionergie

Objet : stage intensif de 4 jours à l'école de la pierre en Vendée :

Date :

Accueil des élèves : 9h / Debut du cours : 9h30 / Pause déjeuner :12h30 / Reprise :14h / Fin du cours : 17h

Tarif : 440 € TTC (110 € x 4 mensualités possible)

Arrhes : envoyez 1 chèque de 110 € à l'ordre de Marc Pellas avec le bulletin d'inscription 21 jours avant le stage pour valider l'inscription (ou : paypal.me/marcpellas). La somme restante sera remise à l'ouverture du stage.

Conditions de vente :

Inscription :

> Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception de ce bulletin d'inscription transmis par courrier ou délivré en main propre.

Tarifs :

> Le tarif applicable est celui mentionné sur le bulletin d'inscription à la date de l'enregistrement de l'inscription. Tous les prix sont en TTC : la TVA est non applicable selon l'article 28/3B du CGI (régime auto-entrepreneur). Ces prix couvrent : l'inscription, les frais pédagogiques et la documentation remise à chaque participant. Arrhes non remboursés en cas de désistement.

Facture et règlement :

Une facture vous sera émise une fois la totalité des chèques encaissés. Marc Pellas pourra exclure du stage tout membre susceptible de nuire gravement à l'unité du groupe et au bon déroulement du stage.

Dates des formations :

Les dates des formations sont celles mentionnées au catalogue / internet de l'année en cours. Toutefois, pour assurer une meilleure organisation des formations, Marc Pellas peut être amené à modifier les dates d'une session. Chaque participant est alors informé par téléphone ou SMS. Une session de remplacement sera alors proposée.

Propriété de formation :

Cette formation résulte de recherches longues et coûteuses. Le prix de vente comprend l'utilisation de la formation. Il interdit toute rediffusion par toutes voies : livres, documentations, animation effectuée par le stagiaire pour son compte personnel, celui d'un autre organisme ou celui de son entreprise. La reproduction des formations est possible, mais un contrat de reproduction ou de diffusion doit-être signé au préalable avec Marc Pellas.

Décharge :

Ces cours sont accés sur le bien-être énergétique et/ou le développement personnel. Ils ne s'occupent pas des problèmes de santé de l'individu qui relèvent du corps médical. Aussi, Marc Pellas ne peut être tenu responsable en cas de malaises durant les cours. De la même façon, les élèves s'engagent à faire preuve de responsabilité et de s'abstenir de venir en cours en cas de symptôme pouvant être lié à la Covid (en cas de test positif, une solution de rechange sera alors proposée).

Datez et signez avec la mention : «lu et approuvé» :